

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2023 017

Eure Normandie Numérique

Réunion du 4 décembre 2023

Objet : **Adoption du procès-verbal du précédent Bureau**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Bureau, réuni le 4 décembre 2023 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRÈS LECTURE DU PROCÈS VERBAL,

DÉCIDE

- D'adopter le procès-verbal du Bureau du 20 septembre 2023.

- Nombre de voix pour : 7

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 4 décembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 08/12/2023